



ELECTIONS PARTIELLES DU 19 DECEMBRE 2026 DE LA FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

APPEL A CANDIDATURES AU COMITE DIRECTEUR - MANDATURE 2024-2028

Nombre total de membres du Comité Directeur de la FFBB composé à stricte parité : 40 membres

Nombre de poste à pourvoir : 3 membres, 1 femme et 2 hommes

Modalités de candidature :

Pour être recevables, les candidatures aux fonctions de membre du Comité Directeur doivent mentionner l'identité du candidat ou de la candidate, son genre, sa qualité de licencié et le numéro de sa licence ainsi que le cas échéant, le nom de l'association sportive à laquelle il ou elle est licencié.e ou la qualité de membre individuel.le.

Les candidats et candidates au Comité Directeur doivent être âgé.es d'au moins 16 ans au jour de l'élection et licencié.es à la Fédération, jouir de leurs droits civiques, et ne pas faire l'objet d'une décision d'inéligibilité. Le candidat ou la candidate doit être licencié.e depuis plus de 6 mois au jour de l'élection, et sa licence avoir été renouvelée au plus tard à la date limite de candidature si un changement de saison sportive est intervenue durant ces 6 mois.

Une personne licenciée en 2025/2026 et dont la licence est validée au plus tard le 19 novembre 2026 sera considérée comme répondant à cette condition.

1. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les informations suivantes :

- La fiche dûment remplie par le candidat ou la candidate comprenant les informations relatives à :
 - Son identité
 - Ses coordonnées
 - Ses qualités en tant que licencié.e et candidat.e
 - Son parcours basket
 - Le cas échéant, son projet
- Une déclaration sur l'honneur
 - De respecter les règles d'incapacité et d'incompatibilités
 - De se conformer aux règles de déclaration d'intérêts particuliers à transmettre au Comité Ethique et, le cas échéant, aux règles de déclaration de patrimoine à transmettre à la Haute Autorité à la Transparence de la Vie Publique - HATVP [pour les membres élu.es au Bureau Fédéral suivants : femme ou homme au poste de président, vice-présidents, trésorier et secrétaire général]

2. Envoi de la candidature

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération Française de Basket-ball, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et de Vérification des Pouvoirs (CSO EVP), 117 rue du Château des Rentiers - CS 91528 - 75647 PARIS CEDEX 13.

Conformément à l'article 20.1 du Règlement Intérieur de la FFBB, les candidatures doivent être adressées au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale Elective, le cachet de la poste faisant foi, **soit au plus tard le 19 novembre 2026 à 23h59 :**

- Par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au siège de la FFBB,
- Par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception électronique à l'adresse elections2026@ffbb.com ;
- Par courrier remis en main propre contre récépissé au siège de la FFBB.

Les candidatures sont individuelles et doivent être envoyées séparément.

3. Informations complémentaires

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque par le candidat ou la candidate, soit en remplissant le modèle de candidature à télécharger en ligne sur le site Internet de la Fédération www.ffbb.com (rubrique Assemblée Générale Elective 2026), ou sur l'intranet fédéral <https://basketfrance.sharepoint.com/sites/extranet/>, soit en adressant un courrier libre en reprenant les mentions obligatoires.

La candidature doit également comprendre une déclaration sur l'honneur, soit en remplissant le modèle de candidature également disponible sur le site Internet de la Fédération, ou sur l'intranet fédéral, soit en adressant un courrier libre en reprenant les mentions obligatoires.

L'acte de candidature et l'éventuel projet sportif ne doivent pas contenir d'affirmations diffamatoires ou disciplinairement sanctionnables.

Le candidat ou la candidate pourra retirer sa candidature à tout moment en informant la CSO EVP, sans justification et par tout moyen.